

AG – Assemblée générale 2021

AG32/Rapport des décisions

Décisions de la XXXIIe session de l'Assemblée générale de l'ICCROM

**RAPPORT SUR LES DÉCISIONS DE LA XXXII^e SESSION
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ICCROM
27 - 28 OCTOBRE 2021**

Point 5 de l'ordre du jour - Ordre du jour de la XXXII^e session de l'Assemblée générale

- 5.1 L'Assemblée générale adopte l'ordre du jour provisoire, document AG32/01, en notant que le point 5 sera ouvert et discuté avant le point 3 et que le point 10 sera ouvert et discuté après le point 3.

Point 3 de l'ordre du jour - Rapport du Comité de vérification des pouvoirs

- 3.1 L'Assemblée générale adopte le rapport du Comité de vérification des pouvoirs, document AG32/2.

Point 10 de l'ordre du jour - Rapport sur les arriérés de contributions (application de l'article 9 des statuts)

10.1 L'Assemblée générale :

- étant donné que le montant total des contributions à l'ICCROM qui sont échues et qui n'ont pas été payées par les États membres de Colombie, d'Éthiopie, d'Iraq, du Koweït, de Mongolie, du Nigeria et de Syrie dépasse le montant de leurs contributions payables pour l'année civile en cours et l'année civile précédente, prend note que, conformément à l'article 9(a) des statuts de l'ICCROM, ces États membres ont perdu leur droit de vote à l'Assemblée générale et leur droit de proposer des candidats au Conseil ;
- étant donné que les États membres du Cameroun, de la Gambie et du Yémen ont omis de verser leurs contributions dues au cours de quatre années civiles consécutives, prend note que ces États membres ont perdu le droit à recevoir des services de l'ICCROM, conformément à l'article 9(b) des statuts de l'ICCROM ;
- Bien que les contributions du Honduras et de l'Iran n'aient pas été versées conformément aux Statuts, l'Assemblée générale autorise néanmoins le Honduras et l'Iran à exercer leur droit de vote et à continuer de recevoir des services de l'ICCROM.

Point 4 de l'ordre du jour – Acceptation des observateurs

4.1 L'Assemblée générale accepte les observateurs suivants à sa XXXII^e session :

- Observateurs des États non-membres
 - Ordre Souverain de Malte
 - Saint-Siège
 - Ouzbékistan
- Membres du Conseil de l'ICCROM
 - Hilde DECLERCQ
 - Thembelani NHLABATSI
 - Isabel RAPOSO DE MAGALHÃES
 - Kamil ZEIDLER
- Conseillers spéciaux du Directeur général
 - George ABUNGU

- Manal ATAYA
 - Francesco BANDARIN
 - Stefano DE CARO
 - Nobuko INABA
 - Francesco RUTELLI
 - Gamini WIJESURIYA
- Institutions partenaires
 - ALIPH - Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones de conflit
 - APOYOnline - Association pour la préservation du patrimoine
 - ACCU Nara – Centre culturel Asie-Pacifique pour l’Unesco
 - CNR - Institut des sciences atmosphériques et du climat
 - École Française de Rome
 - Fédération des Associations et des Clubs pour l’UNESCO
 - Fondation Romualdo Del Bianco – la vie au-delà du tourisme
 - Fondation Santagata
 - HERITY
 - ICOMOS
 - ICOMOS Italie
 - ICOM-CC
 - IDLO - Organisation internationale de droit du développement
 - IIC – Institut international de conservation
 - Bibliothèque nationale de Nouvelle-Zélande
 - Musée national de Belgrade
 - SEAMEO-SPAFA
 - Société Marocaine d’Archéologie et du Patrimoine
 - Sapienza – Université de Rome
 - Institut national de recherche sur les biens culturels de Tokyo
 - WATCH

Point 6 de l’ordre du jour – Procès-verbaux des Assemblées générales précédentes

- 6.1 L’Assemblée générale adopte le procès-verbal de la XXXIe session de l’Assemblée générale, tel qu’il figure dans le document AG32/4a.
- 6.2 L’Assemblée générale adopte le procès-verbal de la session extraordinaire de l’Assemblée générale tenue le 28 juin 2021, tel qu’il figure dans le document AG32/46b.

Point 7 de l’ordre du jour – Rapport du Comité des candidatures au Conseil

- 7.1 L’Assemblée générale adopte le rapport du Comité des candidatures au Conseil et déclare les personnes suivantes candidates au Conseil de l’ICCROM :

1. Juan Diego BADILLO REYES (Équateur)
2. María del Carmen CASTRO BARRERA (Mexique)

3. Camille DE CLERCQ (Belgique)
4. Ziva DOMINGOS (Angola)
5. Benoît DUBOSSON (Suisse)
6. Abdoul Aziz GUISSÉ (Sénégal)
7. Purity KIURA (Kenya)
8. John ROBBINS (États-Unis d'Amérique)
9. Manvi SETH (Inde)
10. Nina SHANGINA (Fédération de Russie)
11. Julia VICIOSO VARELAS (République Dominicaine)
12. Sarkis WAJIH EL KHOURY (Liban)
13. Ye ZHU (Chine)

7.2 L'Assemblée générale suspend l'article 56.1 de son règlement intérieur et déclare tous les candidats énumérés dans le rapport du Comité des candidatures pour le Conseil élus au Conseil de l'ICCROM.

Article 8 de l'ordre du jour – Rapport sur la mise en œuvre du programme 2020 - 2021

8.1 L'Assemblée générale :

- approuve le rapport verbal du Conseil de l'ICCROM.
- suspend la règle 19.2 de son règlement intérieur pour la 33e session de l'Assemblée générale de l'ICCROM, et demande au Conseil de l'ICCROM de former le Comité de vérification des pouvoirs et le Comité des candidatures au Conseil, composés d'États membres qui pourraient montrer un intérêt à participer à ces comités, et de remplir les places restantes avec des membres du Conseil de l'ICCROM qui ne se représenteront pas aux élections du Conseil (dans le cas du Comité des candidatures pour le Conseil).

8.2 L'Assemblée générale approuve le rapport de mise en œuvre du programme 2020 - 2021 tel qu'il a été présenté par le Directeur général (documents AG32/6a, AG32/6b, AG32/6c).

Point 9 de l'ordre du jour – Relations avec le pays hôte

9.1 L'Assemblée générale :

- Prenant note de la célébration du 60e anniversaire de l'adhésion de l'Italie à l'ICCROM lors de la 94e session du Conseil de l'ICCROM ;
 - Remercie le gouvernement italien pour l'approbation finale des modifications de l'accord de siège visant à appliquer la Convention de 1947 sur les privilèges et immunités des Nations Unies à l'ensemble du personnel de l'ICCROM, sans exception, et remercie également le gouvernement italien pour la contribution volontaire d'un million d'euros répartie sur une période de trois ans à compter de l'entrée en vigueur de la législation.
 - Prend note de la récente proposition du gouvernement italien de transférer le siège de l'ICCROM à la Bibliothèque Nationale et de la recommandation du Conseil de l'ICCROM à cet égard.
- Remercie le gouvernement italien pour son soutien continu à l'ICCROM par la prise en charge des frais d'entretien comme indiqué dans l'accord de siège, et demande de nouvelles discussions sur ces paiements dans le cadre plus large de la discussion sur les locaux.

- Exprime sa gratitude pour l'opportunité donnée à l'ICCROM de collaborer à diverses initiatives avec des institutions italiennes.

Point 11 de l'ordre du jour - Rapport sur les finances

11.1 L'Assemblée générale :

- Adopte l'état financier de l'ICCROM au 31 décembre 2019 audité par PricewaterhouseCoopers SpA.
- Adopte l'état financier de l'ICCROM au 31 décembre 2020 audité par Ernst & Young (EY) SpA.

11.2 L'Assemblée générale :

- Adopte les amendements au Règlement financier provisoire recommandés par l'audit étendu réalisé en 2021, tels qu'ils figurent dans le document AG32/9d ;

11.3 L'Assemblée générale :

- Élit les États membres suivants pour siéger au Comité financier et d'audit du Conseil :
 1. Chine
 2. République dominicaine
 3. Inde
 4. Japon
 5. États-Unis d'Amérique

Point 12 de l'ordre du jour - Questions stratégiques

12.1 L'Assemblée générale approuve à l'unanimité les personnes suivantes en tant que membres ICCROM de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour un mandat de deux ans qui se terminera à la fin de 2023 :

- Bennie LOMBARD (Afrique du Sud) – délégué
- María del Carmen CASTRO BARRERA (Mexique) - suppléante

Point 13 de l'ordre du jour - Programme de travail et budget provisoires 2022 - 2023

13.1 L'Assemblée générale approuve le programme d'activités et le budget pour l'exercice biennal 2022-2023 (document AG32/13) présenté lors de sa XXXIIe session et la résolution d'ouverture de crédits budgétaires suivante :

L'Assemblée générale :

- Autorise le Directeur général à mettre en œuvre le programme exposé dans le programme d'activités et budget 2022-2023 (document AG32/13).
- Approuve le budget d'un montant total de 18 269 626 EUR incluant toutes les sources de financement, notamment
 - par le budget ordinaire de l'ICCROM à fournir par les États membres sur la base du principe d'une augmentation de 5 % (CNZ+ 5 %) pour un total de 8 133 457 EUR;
 - par le budget ordinaire de l'ICCROM reporté pour un total de 93 000 EUR;

- par des contributions volontaires disponibles (y compris les coûts de programme et de personnel) pour un total de 9 174 243 EUR;
- par la mobilisation de ressources supplémentaires, comme proposé dans le programme d'activités et budget, pour un total de 868 926 EUR;
- qui seront allouées comme suit :

Ligne budgétaire	Euro			
	Total des crédits	Budget ordinaire (y compris le report)	Contributions volontaires disponibles	Contributions à mobiliser
OS1. Mettre l'accent sur les préoccupations mondiales entourant le patrimoine culturel	4 883 417	1 062 424	3 536 993	284 000
OS2. Créer un réseau mondial diversifié et inclusif	4 812 437	1 711 280	3 001 157	100 000
OS3. Renforcer et transformer l'ICCROM pour l'avenir	5 140 459	3 558 685	1 296 848	284 926
Frais généraux de fonctionnement	3 433 313	1 894 068	1 339 245	200 000
Total	18 269 626	8 226 457	9 174 243	868 926

- Autorise le Directeur général à adapter le budget détaillé dans le cadre du budget global si nécessaire et en fonction des priorités stratégiques.
- Approuve le barème des quotes-parts des États membres de l'ICCROM pour l'exercice biennal 2022-2023, fondé sur le barème des quotes-parts adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies pour les années 2019-2020-2021 et adapté aux exigences spécifiques de l'ICCROM pour tenir compte de la différence d'adhésion entre les deux organisations et obtenir un barème ICCROM de 100 %.
- Décide que les nouveaux membres qui déposeront leur instrument de ratification après le 11 juin 2021 (date de préparation des évaluations pour l'exercice 2022-2023) seront évalués selon les mêmes formules que celles utilisées pour établir ce barème.
- Autorise le Directeur général à accepter et à ajouter aux lignes appropriées du budget approuvé ci-dessus, les contributions volontaires non affectées, les dons, les cadeaux, les legs, les subventions et les contributions des gouvernements, en tenant compte des dispositions du Règlement financier.
- Le Directeur général doit en informer le Conseil de l'ICCROM par écrit à la session suivante. En outre, le Directeur général est autorisé à reporter tout solde non dépensé de ces crédits supplémentaires sur l'exercice budgétaire suivant.

Point 15 de l'ordre du jour - Résultats de l'élection : nouveaux membres du Conseil

15.1 L'Assemblée générale déclare les candidats suivants au Conseil, dûment élus :

1. Juan Diego BADILLO REYES (Équateur)

2. María del Carmen CASTRO BARRERA (Mexique)
3. Camille DE CLERCQ (Belgique)
4. Ziva DOMINGOS (Angola)
5. Benoît DUBOSSON (Suisse)
6. Abdoul Aziz GUISSÉ (Sénégal)
7. Purity KIURA (Kenya)
8. John ROBBINS (États-Unis d'Amérique)
9. Manvi SETH (Inde)
10. Nina SHANGINA (Fédération de Russie)
11. Julia VICIOSO VARELAS (République dominicaine)
12. Sarkis WAJIH EL KHOURY (Liban)
13. Ye ZHU (Chine)

Point 16 de l'ordre du jour - Résultats de l'élection du Comité financier et d'audit

16.1 L'Assemblée générale déclare les États membres suivants dûment élus au Comité financier et d'audit du Conseil :

1. Chine (Représentant : Ye Zhu, Directeur, Division des organisations internationales, Administration d'État du patrimoine culturel de la République populaire de Chine)
2. République dominicaine (Représentant : Julia Vicioso Varelas, ministre conseiller. Représentation permanente de la République dominicaine auprès des agences des Nations unies à Rome)
3. Inde (Représentant : Abhishek Narang, Secrétaire adjoint, Ministère de la Culture)
4. Japon (Représentant : Akio Arata, Professeur en relations internationales au Collège de la communication globale, Université Jean Frederique Oberlin, Tokyo, Japon)
5. États-Unis d'Amérique (Représentant : Sam Rothenberg, représentant permanent suppléant ; agent politique/économique, mission des États-Unis auprès des agences de l'ONU à Rome)

Point 18 de l'ordre du jour - Adoption du rapport exposant les décisions de la XXXIIe Assemblée générale

- 18.1 L'Assemblée générale approuve le rapport énonçant les décisions de la XXXIIe Assemblée générale.